Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

►B

RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2016/301 DE LA COMMISSION

du 30 novembre 2015

complétant la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation relatives à l'approbation et à la publication du prospectus ainsi qu'à la diffusion de communications à caractère promotionnel, et modifiant le règlement (CE) nº 809/2004 de la Commission

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(JO L 58 du 4.3.2016, p. 13)

abrogé par:

	Journal officiel		
	nº	page	date
Règlement délégué (UE) 2019/979 de la Commission du 14 mars 2019	L 166	1	21.6.2019

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://data.europa.eu/eli/reg_del/2016/301/2016-03-04/fra